

CENTRE MAURITANIEN D'ANALYSE DE POLITIQUES

Procès Verbal d'évaluation des offres de l'AONS N1

L'an deux mille dix huit et le mardi 02 octobre 2018 à 13h30, la Commission Interne des Marchés du CMAP, s'est réunie dans la salle de réunion du CMAP pour procéder à l'évaluation des offres reçues dans le cadre de la procédure d'appel d'offre national simplifié pour l'acquisition de fournitures (AON N° 1).

Etaient présents

Cheikh Baye BEDDY, **Président de séance** :

Membres:

- Lalla CHEIKH ;
- OumKelthoum MOAHMED;

Absent :

- Zeinebou AHMED SALEM en congés ;

L'évaluation a consisté à la correction des erreurs de calcul commises dans les offres financières des soumissionnaires.

Les résultats de l'évaluation sont :

Pour le Lot 1 :

Soumissionnaire	Prix TTC à l'ouverture du Lot 1	Prix TTC corrigé du Lot 1	Observations
ETS Youssouf	68 242.8 MRU	68 242,8 MRU	2eme
ETS EMAL	133 910.4 MRU	139 710,4 MRU	3eme
SOC	62 524 MRU	62 524 MRU	1 ^{er}

Pour le Lot 2 :

Soumissionnaire	Prix TTC à l'ouverture du Lot 2	Prix TTC corrigé du Lot 2	Observations
ETS Youssouf	181 975 MRU	204 711 MRU	2eme
ETS EMAL	379 192.4 MRU	379 192,4 MRU	3eme
SOC	190 101 MRU	190 101 MRU	1 ^{er}

Décision :

La Commission décide d'attribuer provisoirement le contrat relatif aux produits de ménage (Lot 1) et à la fourniture de bureau (Lot 2) au soumissionnaire le moins **SOC**.

Ce PV est un avis d'attribution provisoire et sera affiché au siège du CMAP et publié sur son site web.

Un délai de recours de cinq jours ouvrables est observé par la Commission. Après l'épuisement de ce délai, l'attribution provisoire susmentionnée devient définitive.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 14h15mn.

Fait le 03 octobre 2018 et ont signé

Le président de la Commission

Cheikh Baye BEDDY :

Les membres :

- Lalla CHEIKH :

- OumKelthoum MOHAMED :